

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 31 août 2018

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Par suite d'une convocation en date du 03 août 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 31 août 2018 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Brigitte Bongard, Estelle Gioni MM. Jean-Marie Duprey, Hervé Henry, Rodolphe Grandjonc, Stéphane Vernier, Philippe Gauthier.

Absents excusés : Monsieur Pascal Briche qui a donné pouvoir à Madame Virginie GAUTHIER, Monsieur Sylvain Gioni excusé.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire
au sein du conseil. pris

M. Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 29 juin 2018

Le compte-rendu du vendredi 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Convention création branchement AEP : Délibération N° 43/2018 :

La présente convention a pour but de définir les conditions de prise en charge pour la création d'un branchement de compteur nécessaire à la suite des travaux de rénovation d'un logement situé au 1 rue de la Marne appartenant à la SCI FACRI.

Le Conseil Municipal, délibère et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Baux de chasse : Délibération N° 44/2018

Madame le maire et Monsieur Hervé Henry étant directement concernés par le sujet dans le cadre des conflits d'intérêts quittent la salle du conseil municipal.

Monsieur Jean-Marie Duprey premier adjoint présente le sujet. Il informe les conseillers d'un courrier reçu en mairie le 24 juillet 2018 de l'association « La Combe Saint-Galles » au sujet de son bail de chasse et rappelle que les baux de location des droits de chasse dans la forêt communale détenus par la société de chasse « La Fraternelle » et l'association de chasse « La Combe Saint Galles arrivent à échéance le 31 mars 2019.

Après une réunion avec Mr Gilles Provost, de l'ONF, pour le renouvellement des baux de chasse il appartient au conseil municipal de délibérer sur les quatre points suivants :

- La constitution des lots
- Le mode de location : adjudication, amiable ou amiable avec publication
- Le choix du document de référence pour la rédaction du bail
- La durée du bail : 6-9 ou 12 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- Le maintien des 3 lots, vote à l'unanimité 7 voix,
- Le mode de location amiable, 1 abstention 6 voix,
- Maintien du formalisme actuel, vote à l'unanimité 7 voix,
- Bail de 6 ans, vote à l'unanimité 7 voix.

Cabane de chasse –N° 45 /2018 :

Monsieur Jean Marie Duprey rappelle la convention d'occupation de la cabane de Chasse qui a été signée entre la commune et la société de chasse « la Fraternelle » du 01 avril 2013 au 31 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le Pavillon de chasse sera désolidarisé du bail auquel il était attaché.

Convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire et prorogation de l'adhésion actuelle

Le Conseil Départemental met à la disposition des collectivités locales des compétences dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, et de la gestion des milieux aquatiques auxquelles nous souscrivons depuis plusieurs années (ATD).

La contribution de la commune est de 456.40 € HT pour un an pour l'ensemble des domaines d'intervention, décomposée comme suit : assainissement 0.41€ -gestion eau potable 0.24€-protection des milieux aquatiques 0.10€- voirie 0.75€ / habitant.

Le conseil municipal délibère et décide de proroger l'adhésion actuelle et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Ruisseau du Vieux Val

Madame le Maire présente au conseil le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 31 juillet 2018 avec la DDT et la police de l'eau concernant la clarification du statut de l'écoulement traversant le lotissement du Vieux Val.

2 services (SMBMA et DDT, service environnement et forêt) ont été consultés.

Le SMBMA préconise le classement du cours d'eau en ruisseau et qu'une végétalisation du talus soit réalisée.

La DDT préconise également la végétalisation du talus et précise que le classement sera ruisseau.

La Commune doit recontacter le SMBMA pour étudier et procéder à la re-végétalisation du cours d'eau.

Dossiers Urbanismes

Madame le Maire fait le point sur les dossiers d'urbanismes qui ont été déposés en mairie.

Information sur les paiements :

Budget principal		
Tiers	Objet	Réalisé en

		€
Commune Choignes	Chamarandes Frais de participation scolarité 2017 2018	3625,00

Questions et informations diverses :

- Point sur l'évolution du dossier relatif au mur de soutènement de la route communale n° 3 reliant Verbiesles à Chamarandes.
- Mercredi 05/09 à la salle des fêtes de Brottes, l'Agglomération organise une réunion concernant le schéma directeur 2018-2028.
- Automobile club de Monaco passera sur la commune le 1^{er} et 02 février 2019.
- Présentation des enquêtes comptages routiers et vitesse rues des lavoirs et des Sources.
- Les inscriptions pour les affouages 2018 vont être lancées et seront clôturées au 02 octobre 2018 pour les parcelles 42, 43 et 44.
- Présentation par l'ONF de l'aménagement de la forêt sur les 4 années à venir, le 14 septembre à 14H à la Mairie.
- Fête patronale le 15-16 septembre 2018.
- Comme tous les ans la campagne de vidange des fosses septiques est lancée. Les inscriptions se font en mairie jusqu'au 16 octobre.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 12 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Séance du vendredi 31 août 2018

Délibération N°43/2018 : Convention création branchement AEP

Délibération N°44/2018 : Renouvellement baux de chasse

Délibération N°45/2018 : Convention cabane de chasse

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier
Pouvoir de Pascal Briche

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Gioni

Hervé Henry

Sylvain Gioni
Absent excusé

Brigitte Bongard

Pascal Briche
Absent pouvoir à Virginie Gauthier